

Ministère de la Communauté française

Administration générale de
l'Enseignement et de la Recherche
scientifique.

Direction générale de l'Enseignement
non obligatoire et de la Recherche
scientifique.

Service de l'enseignement
de promotion sociale.

1010 Bruxelles , le 29 Jul 1999
Boulevard Pachéco, 19, Bte 0
02 / 210.58.52

Monsieur Jacques Lefere
Administrateur délégué
CPEONS

Rue des Minimes, 87-89
1000 Bruxelles

Ref.: VS / Dossier pédagogique 2709

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1

Unité de formation : SCIENCES ADMINISTRATIVES : ECONOMIE POLITIQUE (CONVENTION)
Classement : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ECONOMIQUE DE
PROMOTION SOCIALE DE TYPE COURT
Code Référence : 718542U32X1
Domaine : 702 Economie-SU:gestion, comptabilité, fiscalité, finances...

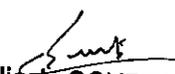
Monsieur l'Administrateur Délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier
pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

P.-O. Le Directeur général,

G. Schmit


Nicole SCHETS
Directrice

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de
Mme Steels (02/210.58.42) ou Mr Dejardin (02/210.58.42)

2709

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENTS 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

(1) Communauté française

(1) Provincial et communal

(1) Libre confessionnel

(1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : (2) M. J. LEFERE administrateur-délégué

Date et signature (2) 10.05.99

2. Intitulé de l'unité de formation: (2)

SCIENCES ADMINISTRATIVES : ECONOMIE POLITIQUE (CONVENTION)

CODE DE L'U.F. (3)	718542032x1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4)	702
--------------------	-------------	----------------------------------	-----

3. Finalités de l'unité de formation :

Reprises en annexe n°1 de ..1... page(s) (2)

4. Capacités préalables requises :

Reprises en annexe n°2 de ..1... page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

(1) Enseignement secondaire de :
du degré :

(1) transition
 (1) inférieur

(1) qualification
 (1) supérieur

(1) Enseignement supérieur de type court

(1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input checked="" type="radio"/>	Economique	<input checked="" type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>

Date de l'accord

19 MAI 1999

Signature du président du Conseil supérieur

6. Caractère occupationnel :

Non

7. Constitution des groupes ou regroupement :

Repris en annexe n° 3 de ..1.. page(s) (2)

8. Programme du (des) cours :

Repris en annexe n° 4 de ..1.. page(s) (2)

9. Capacités terminales :

Repris en annexe n° 5 de ..1.. page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours :

Repris en annexe n° 6 de ..1.. page(s) (2)

SCIENCES ADMINISTRATIVES : ECONOMIE POLITIQUE (CONVENTION) 21/04/99

Finalités de l'unité de formation

Finalités générales

Conformément à l'article 7 § 1er et 2ème du décret, l'unité de formation devra :

concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

Finalités Particulières

L'unité de formation a pour but de donner au personnel des administrations locales et provinciales les connaissances et capacités en matière **d'économie politique** telles que le prévoit le programme proposé par le Conseil Régional de la Formation et faisant partie des conditions prévues pour obtenir une échelle supérieure de traitements conformément à la circulaire ministérielle du 27 mai 1994 relative aux principes généraux de la fonction publique locale et provinciale.

.SCIENCES ADMINISTRATIVES : ECONOMIE POLITIQUE (CONVENTION) 21/04/99

Capacités préalables requises

Capacités

L'étudiant doit posséder les capacités préalables suivantes :

Rédiger la synthèse d'un texte tiré de la presse quotidienne et de sujet d'intérêt général

⇒ en respectant les idées de l'auteur,

⇒ en s'exprimant en phrases grammaticalement correctes et logiquement articulées entre elles,

⇒ en ne faisant pas plus de 10 fautes d'orthographe pour 20 lignes dactylographiées.

OU

Réussite de l'examen d'accès au grade de rédacteur.

Titre(s) pouvant en tenir lieu

CESS

.SCIENCES ADMINISTRATIVES : ECONOMIE POLITIQUE (CONVENTION) 21/04/99

Recommandations pour le dédoublement ou le regroupement

Aucune recommandation particulière.

Programme de l'unité de formation (en tous points conforme au programme du Conseil Régional de la Formation)

L'étudiant sera capable de comprendre et d'intégrer les éléments d'économie politique suivants:

1. HISTORIQUE DE L'ECONOMIE POLITIQUE (GRANDS COURANTS)

2. LE CIRCUIT ECONOMIQUE

3. LE MECANISME DU MARCHÉ

Concurrence et monopole

4. LA MONNAIE

Le crédit

Le marché financier

5. LES FINANCES PUBLIQUES

Etat

Régions et Communautés

Les pouvoirs locaux

Les recettes et les dépenses

Les budgets (étude comparative)

6. LE REVENU NATIONAL

Détermination et variations

7. LES PHENOMENES MONETAIRES

8. LES POLITIQUES ECONOMIQUES (AVEC MODELES)

Répartition des revenus

Le plein emploi

Politique conjoncturelle et structurelle

La croissance économique

.SCIENCES ADMINISTRATIVES : ECONOMIE POLITIQUE (CONVENTION) 21/04/99

Fixation des capacités terminales

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant prouvera qu'il est capable de répondre à cinq questions prises au hasard parmi les huit énoncés suivants :

- 1. HISTORIQUE DE L'ECONOMIE POLITIQUE (GRANDS COURANTS)**
- 2. LE CIRCUIT ECONOMIQUE**
- 3. LE MECANISME DU MARCHÉ**
- 4. LA MONNAIE**
- 5. LES FINANCES PUBLIQUES**
- 6. LE REVENU NATIONAL**
- 7. LES PHENOMENES MONETAIRES**
- 8. LES POLITIQUES ECONOMIQUES (AVEC MODELES)**

en intégrant les éléments **d'économie politique**, justifier par une argumentation appropriée les diverses réponses données;

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants:

- choix judicieux des éléments **d'économie politique** sur lesquels il fonde son raisonnement,
 - niveau de clarté et de précision dans la formulation de la réponse,
 - validité de l'argumentation.
-

Profil du (des) chargés de cours

⇒ Un expert ayant reçu l'agrément du Comité de suivi tel qu'institué à l'article 11 de la Convention.